

Rapport moral et d'activité

2024

Manche
Nature



SOMMAIRE

RAPPORT MORAL	3
POUR UN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE RESPECTUEUX DES ECOSYSTEMES	6
LE BOCAGE, UNE PREOCCUPATION ESSENTIELLE	6
PRESERVER LE BOCAGE	6
ENTRETIEN DES HAIES EN BORDURE DE ROUTES	7
RAPPEL DE L'INTÉRÊT DU BOCAGE DANS LE CADRE DU COMITÉ RESSOURCE EN EAU (CRE)	7
LUTTE CONTRE L'AGRO-INDUSTRIE	8
CONSULTATIONS ET ENQUÊTES PUBLIQUES	8
LA LUTTE CONTENTIEUSE	8
LA LUTTE COLLECTIVE	9
VERS L'ARTIFICIALISATION ZERO	12
LES AMÉNAGEMENTS ROUTIERS : L'UNION FAIT LA FORCE !	12
L'AXE SAINT-LÔ - COUTANCES	12
L'AXE GRANVILLE – AVRANCHES	12
POUR UN MODÈLE URBAIN RESPECTUEUX DE LA BIODIVERSITÉ	13
UN MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT QUI GÉNÈRE BEAUCOUP DE DÉCHETS	13
LES TRAVAUX PUBLICS	13
PARTICIPATION AUX INSTANCES CONSULTATIVES	14
PARTICIPATION À LA CSS DU CENTRE D'ENFOUISSEMENT DE CUVES	14
RESPECTER LES ÉCOSYSTÈMES DU LITTORAL	
LE LITTORAL : UNE ZONE FRAGILE ET CONVOITÉE	15
L'ESTRAN : UN ESPACE MENACÉ PAR L'INTENSIFICATION DES ACTIVITÉS HUMAINES ...	16
EXPLOITATION INTENSIVE DE LA RESSOURCE HALIEUTIQUE (COQUES, PALOURDES) PAR DES PÊCHEURS À PIED	18
LA SALICORNE : UNE GESTION DURABLE DE LA RESSOURCE	18
NATURA 2000 : UN MOYEN DE FAIRE ENTENDRE NOTRE VOIX	19
QUELLE STRATÉGIE POUR ASSOIR NOTRE EFFICACITÉ ?	20
LE SERVICE JURIDIQUE	20
LE BÉNÉVOLAT	20
LA COMMUNICATION	21
RENFORCER LE VOLET ÉDUCATION POPULAIRE, LA SENSIBILISATION ET LA FORMATION	23
RENFORCER LES PARTENARIATS	24
CONCLUSION	27

CE RAPPORT MORAL EST POUR NOUS L'OCCASION DE RENDRE UN NOUVEL HOMMAGE À ALAIN LIVORY



Pendant des décennies, Alain a été un des piliers de notre association. Ses connaissances naturalistes très vastes et sa passion pour la défense de la nature ont permis à Manche - Nature de rayonner bien au-delà du département. Par son travail de terrain, ses recherches et ses écrits, il est devenu l'expert naturaliste de l'association. Jusqu'à son ultime départ, Alain travaillait et était sur le terrain. C'est lui, accompagné de Roselyne et de Laura, qui est allé à Pirou constater la destruction d'une des dernières stations d'œillelets de France pour aménager un sentier. Ce défenseur de la nature, nous quitte à un moment où la planète n'a jamais été aussi mal.

...Et pourtant, les COP se succèdent pour aborder le dérèglement climatique et le déclin du vivant.

Après la COP 15 de Montréal consacré à la biodiversité fin 2022 et les différentes COP Climat, des engagements ont été pris par la France dans le cadre de la stratégie nationale biodiversité 2030 (SNB) qui, elle-même, se décline sur le plan régional.

En novembre 2023, le gouvernement met en place sur le plan national « la planification écologique, qui est une feuille de route pour la transition écologique reposant sur trois grands objectifs à atteindre d'ici 2030 : réduire de 138 millions de tonnes par an les émissions de gaz à effet de serre, restaurer 1,4 million d'hectares de terres et diminuer de 10 % la consommation d'eau. [...] La territorialisation de la planification écologique passe par l'organisation d'une conférence des parties (COP) régionale, démarche inédite lancée conjointement par l'État et la Région le 15 décembre 2023 ».

Cette COP régionale va élaborer un plan d'action autour des six axes suivants :

- mieux se déplacer
- mieux se loger
- mieux préserver et valoriser nos écosystèmes
- mieux produire
- mieux se nourrir
- mieux consommer

« Dans le département de la Manche, les principaux gisements de réduction des émissions de gaz à effet de serre à horizon 2030 concernent les secteurs de l'agriculture, et dans une moindre mesure des transports et du bâtiment. »

Ce début 2024 s'annonce bien : le « pacte en faveur de la haie », doté d'un budget de 110 millions d'euros dès 2024 vise à mettre un coup d'arrêt à la destruction et la dégradation des haies et à replanter 50 000km de haies d'ici 2030. Le dangereux herbicide S-métolachlore est interdit et des tribunaux annulent les arrêtés préfectoraux validant les chartes « riverains » pour les épandages de pesticides dans plusieurs départements. Ces jugements peuvent faire jurisprudence sur l'ensemble du territoire.

Le début d'année ouvre de nouvelles perspectives très vite refermées par les mouvements agricoles qui dès le mois de février incitent le gouvernement à prendre des « mesures de simplification et de compétitivité des exploitations » en d'autres termes à remettre en cause toutes les avancées en faveur de la biodiversité et de la lutte contre le réchauffement climatique.

Le premier ministre Gabriel Attal annonce, alors, aux agriculteurs qu'il va placer l'OFB sous la tutelle des préfets pour qu'il arrête de « leur mettre des bâtons dans les roues ». Le plan eco-phyto qui visait à réduire l'utilisation des pesticides est mis à l'arrêt. Les haies et les zones humides qui devaient, enfin, bénéficier d'une protection en feront, aussi, les frais.

Dans la perspective de réduire les dépenses de l'Etat, le ministère de la transition écologique est le plus touché par les mesures de restriction.

En octobre 2024, un nouveau mouvement des syndicats agricoles productivistes a conduit la Coordination Rurale a tenté de nous intimider en déversant des déchets devant notre local et en taguant des inscriptions. De nombreuses associations et des habitants « lambda » nous ont apporté leur soutien. La plainte que nous avons portée a été classée. Nous faisons appel de cette décision et traitons cette affaire dans le cadre du réseau juridique national de FNE pour gérer collectivement toutes les atteintes dont les associations de protection de l'environnement ont été victimes durant cette période de mécontentement agricole.

Si les associations de protection de l'environnement ont été la cible des agriculteurs conventionnels, l'OFB l'a également été. Ce qui a, immédiatement, incité certains parlementaires à vouloir le supprimer. Dans ce contexte, Manche-Nature s'est associée à d'autres associations pour soutenir l'OFB, rappeler le rôle irremplaçable que joue cet office pour la protection de l'environnement et **condamner de manière très ferme les atteintes intolérables dont l'OFB et ses agents ont été victimes.**

Nommé le 5 septembre, le nouveau premier ministre Barnier poursuit cette politique de régression écologique. Il assouplira, ainsi, la loi de 2023 sur le zéro artificialisation nette (ZAN), déposera le 4 décembre, le jour même de la motion de censure, un projet de décret visant à bloquer tout débat démocratique sur les installations classées. Son successeur, M. Bayrou, arrivé le 24 décembre à Matignon maintiendra ce cap mortifère.

Ce contexte général particulièrement sombre s'est conjugué au fait que notre juriste était en congé maladie longue durée.

Durant cette période, nous avons poursuivi nos actions avec le soutien juridique de FNE – Normandie. Nous profitons de ce moment pour les remercier pour leur aide et de leur engagement sans faille à la cause environnementale.

Le soutien collectif des associations amies et l'investissement de nos adhérents a soutenu notre détermination à agir. Le rapport moral constitue l'occasion de rappeler que l'année 2024 a donné lieu, pour l'association, à un nombre significatif d'actions dont vous trouverez la présentation dans le rapport d'activité développé ci-après.

POUR UN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE RESPECTUEUX DES ÉCOSYSTÈMES

POUR UNE AGRICULTURE RESPECTUEUSE DU VIVANT



LE BOCAGE, UNE PRÉOCCUPATION ESSENTIELLE

Préserver le bocage

En 2024, notre association a reçu énormément de signalements concernant les destructions de haies. Nous avons porté plainte, effectué des signalements et communiqué. De manière concomitante, le « pacte en faveur de la haie » s'il n'a pas mis un coup d'arrêt à la destruction du bocage, comme prévu par les textes, a, néanmoins, contribué à mettre en valeur ses atouts. **Qui, après, les annonces tonitruantes de notre gouvernement, peut encore ignorer que le bocage est un allié précieux face au dérèglement climatique et à l'effondrement de la biodiversité ?**

Néanmoins, sur le terrain, là où se prennent les décisions quant à l'avenir de notre agriculture à savoir dans les SAFER (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural), les CDPENAF (*Commission Départementale à la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers*) et dans une moindre mesure les CDNPS (*Commission Départementale des Paysages, de la Nature et des Sites*) la restructuration agricole est toujours à l'ordre du jour et s'accélère en favorisant l'agrandissement des exploitations les plus intensives. Manche-Nature a un siège au CDPENAF et au CDNPS. Les associations de protection de l'environnement y sont minoritaires, mais nous faisons, néanmoins, entendre nos arguments et nous le faisons savoir publiquement.

Cette année, l'intensification de l'agriculture a conduit à détruire 1200 km de haies dans notre département. Jamais dans le passé, autant de bocage avait disparu en une seule année. Combien de haies l'ont été dans la plus parfaite illégalité ? À partir du moment où les autorités savent précisément évaluer le kilométrage détruit, où les photos satellites permettent d'avoir des preuves, pourquoi s'abstenir de toutes poursuites ? N'y aurait-il pas une certaine inaction de l'État ?

Entretien des haies en bordure de routes

Manche-Nature interpelle le conseil départemental depuis plusieurs années sur l'entretien des bords de route. Les responsables s'étaient engagés à pratiquer des fauches tardives et à remplacer progressivement le broyeur par le lamier, moins impactant pour la végétation.

Les membres de l'association constatent depuis deux ans des évolutions positives sur certains tronçons même si le bilan reste, encore, très hétérogène. Par ailleurs, nos adhérents nous ont signalé que certaines communautés de communes commençaient à emboîter le pas.

Rappel de l'intérêt du bocage dans le cadre du Comité Ressource en Eau (CRE)

Dans le sud Manche, les nappes phréatiques n'arrivent pas à se recharger correctement depuis la canicule de 2022. Comment s'en étonner quand les agriculteurs conventionnels ont fait disparaître les haies, les prairies, les zones humides, quand ils cultivent du maïs ou des céréales avec des sillons dans le sens de la pente et quand les sols sont damés par la semelle de labour ?

En novembre 2023, avec la tempête CIARAN l'excédent d'eau s'est élevé à 80% ; sur l'ensemble de la période de recharge, l'excédent a été de 67%. Malgré cette augmentation tout à fait exceptionnelle des précipitations, les nappes ont eu du mal à se reconstituer dans le sud-Manche. Les eaux n'arrivent plus à s'infiltrer, elles ruissellent, provoquant le lessivage des sols, voire des glissements de terrain. La boue polluée par les intrants agricoles détruit les frayères et souille les eaux des rivières. À cela, s'ajoutent des forages déclarés ou non qui impactent gravement la ressource en eau. Par exemple, la porcherie industrielle de la Colombe consomme quasiment autant d'eau que l'ensemble des habitants du village...

Les exploitations agro-industrielles ont d'énormes besoins en eau alors que leurs modes d'exploitation des terres ne laissent plus la possibilité aux précipitations de s'infiltrer dans le sol pour recharger les nappes et alimenter les débits des cours d'eau dans la durée. Toutes les pluies partent immédiatement à la rivière, augmentant, ainsi, les risques d'inondations, mais aussi de sécheresse par temps de canicule.

Comment gèrera-t-on les besoins en eau en cas d'été caniculaire ? Manche-Nature pose régulièrement cette question au Comité Ressource en Eau et régulièrement le directeur de la DDTM répond que ce n'est pas le lieu. Mais, si ce n'est pas le lieu, où poser cette question ?



LUTTE CONTRE L'AGRO-INDUSTRIE

Consultations et enquêtes publiques

Les membres de l'association s'investissent, aussi, pour donner des avis lors de ces consultations. Elles concernent essentiellement des agrandissements d'exploitations (bovins, porcs ...)

La lutte contentieuse

Quand il est impossible de faire entendre notre voix, là où se prennent les décisions, nous n'hésitons pas à ester en justice. Cela a été le cas pour **la porcherie industrielle de la Colombe qui compte plus de 6000 porcs**. Nous remercions FNE – Normandie qui nous a apporté son concours dans la première phase de ce contentieux.



LE GAEC HULMER À HAUTEVILLE LA GUICHARD

Le responsable de ce GAEC a une stabulation de plusieurs centaines de vaches laitières et une unité de méthanisation. Ses installations, mal conçues, polluent une source alimentant un plan d'eau et le cours d'eau affluent de la Vanloue, depuis 2017... Il perd en correctionnel à Coutances en 2024 et fait appel. C'est une affaire en cours.

LES CAROTTES DE CRÉANCES

Le contentieux avec les maraîchers de Créances qui ont utilisé du dichloropropène, pesticide interdit depuis 2018 est arrivé à son terme en 2024. Une belle victoire où Delphine, notre juriste, a joué un rôle important.

LA PREMIÈRE CONVENTION JUDICIAIRE D'INTÉRÊT PUBLIC DANS LA MANCHE SUITE À LA POLLUTION DE LA DOUVE PAR LES MAÎTRES LAITIERS



Face à la dégradation des écosystèmes, de nouvelles réponses juridiques, plus rapides dans leur exécution, apparaissent pour favoriser la réparation des préjudices environnementaux et prévenir de nouvelles atteintes. La Convention Judiciaire d'Intérêt Public en fait partie. Elle propose une solution avec du sur mesure pour permettre au milieu naturel de sortir gagnant. Manche-Nature a participé à l'élaboration de cette première convention avec la fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique de la Manche. En cause, la pollution de la Douve par les Maîtres Laitiers.

La lutte collective

CONTRE LES SERRES INDUSTRIELLES DU SUD- MANCHE

Le soutien au collectif « Stop Tomates » contre les serres industrielles du Sud - Manche se concrétise par des appels à participer aux manifestations prévues mais aussi par du conseil y compris juridique.

CONTRE LA DÉCISION DE LA SAFER À MARCHÉSIEUX

La SAFER a préempté une parcelle de 4800m² à Marchésieux à un couple qui l'entretenait avec un verger et un potager pour conforter une exploitation agricole de ...98 hectares. En partenariat avec l'ADAME des marais, Cotentin – Nature, notre association défend l'idée que la terre est **un bien commun**, qu'il est tout à fait légitime d'avoir un coin de jardin où préserver la biodiversité.

La SAFER, prône un aménagement durable en **favorisant** :

- **l'installation de jeunes agriculteurs et la transmission d'exploitations agricoles**
- La préservation des paysages
- La protection des ressources naturelles (terres agricoles, zones humides, eau, biodiversité)
- La lutte contre les risques naturels et les risques d'inondations.

Mais sur le terrain, rien ne change. C'est la politique du « en même temps » De beaux objectifs « Développement Durable » et des décisions diamétralement opposées qui favorisent toujours l'agrandissement et l'intensification de l'agriculture.

Pour respecter l'objectif de préservation des écosystèmes, la SAFER doit évoluer et :

- ➡ **Attribuer les terres présentant un bon état écologique à des agriculteurs susceptibles de les respecter avec un cahier des charges précis.**
- ➡ **Ne pas bloquer les installations de jeunes sur des exploitations jugées non rentables.**
- ➡ **Respecter les îlots de biodiversité des habitants.**

POUR DES ÉNERGIES RENOUVELABLES RESPECTUEUSES DES ÉCOSYSTÈMES

ÉOLIENNES DE GERS, DANS LE PARC NATUREL RÉGIONAL NORMANDIE – MAINE

Dès 2016, Manche- Nature, le CREPAN (comité régional d'étude et de protection et de l'aménagement de la nature en Normandie), le GRAPE (groupement régional des associations de protection de l'environnement), le GMN (Groupe mammologique Normand), le GON (Groupe Ornithologique Normand) se sont opposés au projet de parc éolien initié par la société Vents d'Oc, une filiale de TOTAL Energies à Gers dans la Lande Pourrie, une « zone de sensibilité forte » à proximité du site emblématique de la fosse « Arthur », classée espace naturel sensible.

Le projet éolien ne respecte pas les deux priorités de la charte du parc naturel régional, à savoir : « le respect de la biodiversité » et « la préservation des paysages identitaires »... Il a fallu huit ans pour aboutir à cette victoire juridique.

Manche-Nature n'est pas contre l'éolien mais son implantation doit tenir compte des écosystèmes.

ÉNERGIE SOLAIRE

En 2024, En CDEPENAF et en CDNPS les représentants de Manche-Nature ont étudié de très nombreux projets de bâtiments agricoles avec des panneaux photovoltaïques en toiture. Ces bâtiments s'ajoutent aux stabulations préexistantes et contribuent par leur nombre à artificialiser de manière non négligeable l'espace rural. Ces projets ont parfois donné lieu à des échanges.

Manche-Nature soutient l'idée que les panneaux photovoltaïques doivent être, en priorité, disposés en ville sur les parkings, sur les toitures des grandes surfaces ou des établissements scolaires même si cela est un peu moins rentable pour les sociétés d'énergie qui les gèrent.



VERS L'ARTIFICIALISATION ZÉRO



LES AMÉNAGEMENTS ROUTIERS : L'UNION FAIT LA FORCE !

L'axe Saint-Lô - Coutances

La mobilisation de nombreux acteurs, les risques juridiques encourus ont fini par convaincre le conseil départemental d'abandonner ses projets routiers destructeurs et d'envisager des travaux de sécurisation. Il nous faudra, néanmoins, rester vigilants sur les projets à venir. Manche-Nature continue à promouvoir les transports en train, d'autant que la voie ferrée longe l'axe routier Saint-Lô- Coutances.

L'axe Granville – Avranches

Des membres de Manche-Nature ont retroussé leurs manches ! Il fallait absolument sortir de cette longue période d'indécision qui perdurait depuis 2021 avec l'arrêt définitif de la 2 fois 2 voies. Indécision qui laissait libre cours aux tenants de ce projet de voie express qui sont intervenus à plusieurs reprises, au plus haut niveau de l'Etat, laissant accroire l'idée "qu'une A69" était encore réalisable sur cet axe routier.

Manche- Nature s'est associée à une dizaine d'associations pour trouver des solutions.

Ainsi avec « Agissons pour le climat », **l'APPG** « Association Pour la **P**romotion des **P**orts de **G**ranville », le Collectif Train, « les amis de l'Anse du hétel », « Maisons Paysannes de France », « Rencontres Granvillaises », « Strang Hug », « Un avenir avec les Saint-Pairais », et « Vie et Mémoire du Vieux Granville », Manche-Nature a fait les propositions suivantes :

1. **Des scénarios d'aménagement des points noirs** (le Croissant, le hameau de la Maréchallerie, la Havaudière) que nous avons présentés au Département et à des Maires. La démarche a surpris. Le collectif a bénéficié d'une réelle écoute et d'une franche attention.
2. **Une invitation à améliorer de façon importante les offres de mobilité**, en particulier, les offres ferroviaires dont un projet de tram-train qui desservirait plusieurs localités entre Granville et Avranches et une offre originale dite « Covoistop ». Invitation faite au Département et à différents Maires et qui, à ce stade, a eu un bon accueil...

3. **Une demande à GTM d'organiser une rencontre pour débattre sur le PLUi** qui est en gestation en ce moment. Les membres de ce collectif se sont, en effet, interrogés sur les raisons qui ont conduit aux décisions prises d'aménagement du territoire, aménagement qui n'est pas sans conséquences sur la circulation des voitures et des camions et sur les déplacements quels qu'ils soient...

L'objectif de ce collectif :

- Montrer concrètement qu'il y a bien des solutions réalistes avec des budgets raisonnables et accessibles.
- Montrer qu'une toute autre façon de vivre ensemble est à notre portée si nous en prenons les moyens.
- **Montrer que l'écologie, c'est bien cette capacité à bien vivre ensemble tout en arrêtant au plus vite cette fuite en avant vers l'effondrement en cours !**

En 2025, le collectif communiquera par voie de presse et par courrier aux adhérents.



POUR UN MODÈLE URBAIN RESPECTUEUX DE LA BIODIVERSITÉ

Instauré par la loi Climat d'août 2021, l'objectif du **zéro artificialisation nette (ZAN)** en 2050 semble inciter de nombreuses communes et beaucoup de promoteurs à artificialiser au maximum avant que les PLUi en cours de finalisation n'encadrent plus fortement leurs projets. Dans ce contexte, certains élus, remettent en cause le bien - fondé de la loi ZAN.

Ces appétits de construction ont également un impact sur le maintien du bocage. Alors que les haies pourraient intégrer des pavillons dans leur environnement, les promoteurs les détruisent.

Manche-Nature défend la nécessité de préserver des terrains naturels en zone urbaine (*corridors écologiques*).



UN MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT QUI GÉNÈRE BEAUCOUP DE DÉCHETS

Les travaux publics

De fait, cette frénésie de construction artificialise et banalise les paysages, essentiellement dans la zone côtière de notre département qui attire, aujourd'hui, beaucoup de touristes. Cette artificialisation va de pair avec le développement des travaux publics.

Pour des gains de productivité, beaucoup d'entrepreneurs de TP évitent de déposer leurs déchets dans des lieux dédiés et préfèrent les entreposer de manière illégale dans des zones naturelles (vallées, anciennes carrières ...) en dégradant les écosystèmes.

Cette année, les signalements ont été nombreux. Nous y avons répondu.

Si, en général, nous arrivons à bloquer de nouveaux dépôts, les anciens restent et la remise en état est un sujet compliqué.

En 2024, nous avons entamé un contentieux pour contraindre une entreprise de TP qui s'était installée en zone agricole à relocaliser en zone artisanale.

Participation aux instances consultatives

Manche-Nature a activement participé aux commissions départementales et aux enquêtes publiques liées à la gestion des déchets, apportant son expertise et ses recommandations pour une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux.

Participation à la CSS du centre d'enfouissement de Cuves

En 2024, **Manche-Nature a siégé pour la première fois à la Commission de Suivi de Site (CSS)** du centre de stockage de Cuves (Les Champs Jouault).

La présence de son représentant, très informé et critique, a **fortement secoué les échanges**, pointant les manquements dans la gestion des lixiviats, du biogaz et les problèmes d'extension du site.

Cette participation a marqué un tournant dans la dynamique de cette instance, jusqu'à largement dominée par l'exploitant et les autorités.

Ces actions illustrent **l'engagement constant de Manche-Nature en faveur de la protection de l'environnement et d'une gestion responsable des déchets** dans la Manche.

Le problème des déchets est, aussi, un enjeu majeur pour l'environnement et nous comptons amplifier notre engagement sur ce sujet à l'avenir.

RESPECTER LES ÉCOSYSTÈMES DU LITTORAL



LE LITTORAL : UNE ZONE FRAGILE ET CONVOITÉE



LUTTE CONTRE L'URBANISATION DU LITTORAL

Projets immobiliers

En 2024, Manche-Nature n'a pas eu à s'opposer à des projets immobiliers dantesques mais la frénésie d'aménagement urbain reste de mise et quasi impossible à freiner de manière légale.

Enrochements

L'urbanisation galopante du front de mer conduit à multiplier les enrochements pour lutter contre le recul du trait de côte. Manche-Nature n'a cessé de dénoncer ces pratiques qui contribuent non seulement à impacter divers écosystèmes, mais aussi à aggraver la crise climatique.

Pour obtenir des rochers, il faut dégrader des écosystèmes spécifiques, il faut, aussi, du matériel d'extraction et des camions pour les transporter. Il est nécessaire d'utiliser beaucoup de combustible fossile pour les fabriquer et les faire fonctionner, ce qui contribue au réchauffement climatique.

Une fois, ces rochers positionnés, il faut réensabler, régulièrement, leurs bases. Là encore, il y a un impact sur l'écosystème littoral.

Ainsi, à **Hauteville-sur-Mer**, en décembre 2023, il a fallu environ 800 rotations pour déplacer 10 000 m³ de sable. Sachant que chaque engin consomme près de 20 litres de carburant à l'heure, on ne peut que s'inquiéter de l'impact carbone d'une telle opération sur l'accentuation du dérèglement climatique ! Le tout pour être renouvelé d'ici à quelques années ou plus tôt en fonction des effets des prochaines tempêtes.

Hauteville en est un exemple, mais quand on sait que ces opérations sont indispensables pour tous les enrochements du département, on prend conscience de la gravité de la situation sur le plan climatique, sur celui de la biodiversité et sur le volet financier...



La bergerie de Genêt

L'affaire de la bergerie de Genêt a continué à nous prendre beaucoup de temps et ... les soucis ne sont pas terminés, les procédures juridiques sont toujours en cours.

L'ESTRAN : UN ESPACE MENACÉ PAR L'INTENSIFICATION DES ACTIVITÉS HUMAINES

Le développement de la mytiliculture et de l'ostréiculture occasionne des désordres écologiques graves.

Intensification de la production conchylicole et pollution

Les déchets provenant de la conchyliculture sont nombreux sur l'estran.

Nature des déchets observés :

- Poches à huîtres abandonnées en plastique (Polyéthylène)
- Systèmes d'accrochages élastomériques (EPDM, caoutchouc, butyl?)
- Métal (Acier)

- Certaines concessions à l'abandon présentent de réels dangers pour les utilisateurs de l'estran. (morceaux de ferraille qui affleurent le sable etc...)
- Gros déchets
- Coquilles vides ou pleines

Intensification de la production conchylicole et biodiversité

Les conchyliculteurs considèrent concurrents aux huîtres et aux moules tous les êtres vivants susceptibles de consommer du plancton, nourriture essentielle de ces productions. Dans ce but, nous constatons :

- L'écrasement au sol des naissains de moules sauvages à la pointe d'Agon.
- L'utilisation de herbes agricoles pour, selon les mytiliculteurs, « nettoyer » les surfaces mytilicoles, en d'autres termes détruire tous les êtres vivants dans le sol susceptibles de se nourrir de plancton. Compte tenu du fait que les conchyliculteurs occupent la majorité des aires littorales, c'est tout l'écosystème de l'estran qui est impacté.
- Sont également dans le viseur de ces producteurs tous les animaux marins qui ont besoin de se nourrir, y compris en mangeant des moules.

Dans cette perspective, le CRC (Comité Régional des Pêches) demande régulièrement des tirs létaux et des tirs d'effarouchement contre les goélands qui est une espèce protégée.

Manche-Nature attaque les arrêtés du préfet et gagne régulièrement au Tribunal Administratif.

En 2024, Manche - Nature a mené une campagne de communication dans la presse écrite et TV pour dénoncer une situation absolument kafkaïenne sur les îles Chausey. Alors que la population de goélands ne cesse de régresser, les conchyliculteurs réitèrent leur demande de tirs létaux et d'effarouchement. Du côté des scientifiques naturalistes, il est question de dépenser 100 000 euros pour mener à bien un projet « **visant à favoriser la reproduction des goélands sur l'archipel de Chausey ...** »

Finalement, il n'y aura pas de tirs et Manche-Nature gagnera de nouveau son procès au tribunal administratif de Caen.

Cette belle parenthèse ne doit pas nous faire oublier que l'intensification des productions conchylicoles suppose l'exclusivité des moules et des huîtres, ce qui mène à la quasi-éradication des espèces endémiques susceptibles d'être concurrentes sur les aires dédiées.

Intensification de la production conchylicole et expansionnisme

Ces activités laissent derrière elles des friches maritimes. Cela conduit les conchyliculteurs à étendre leurs installations sur de nouvelles zones. Cet expansionnisme menace aujourd'hui toute la biodiversité de l'estran. Dans ce contexte, nous travaillons depuis 2022 avec « les Amis de la côte des havres » contre la mise en place de nouveaux chantiers de naissains sur Agon – Montmartin.

Nous espérons pouvoir fédérer d'autres associations dans cette lutte. Un recours a été déposé par l'association des amis de la Côte des havres. Manche-Nature les soutient.

EXPLOITATION INTENSIVE DE LA RESSOURCE HALIEUTIQUE (COQUES, PALOURDES) PAR DES PÊCHEURS À PIED

L'an dernier, les associations : Manche-Nature, APAM (Association des Pêcheurs Amateurs de la Manche), ACDH (les Amis de la Côte Des Havres) AVRIL avaient demandé à cadrer l'activité halieutique d'un groupe de pêcheurs à pied professionnels itinérants, nouveau dans la région. Leurs méthodes intensives se montraient peu respectueuses de la ressource. Une première étape avait permis de dessiner des pistes de solutions. Les associations avaient proposé de s'inspirer du fonctionnement du Comité de suivi de la cueillette de la Salicorne pour poser des limites aux pêcheurs professionnels.

Néanmoins, il a fallu, en 2024, que l'APAM et Manche-Nature montent au créneau lors des réunions de concertation à la préfecture, qu'elles organisent des campagnes de mobilisation, interpellent les habitants et les élus du littoral pour que la préfecture fasse paraître un arrêté prenant en compte les intérêts des uns et des autres. Cet arrêté a permis de mieux cadrer l'activité « pêche » de ces professionnels.

LA SALICORNE : UNE GESTION DURABLE DE LA RESSOURCE

Mis en place à l'initiative de Manche- Nature, il y a plus de quinze ans, le comité de suivi de la cueillette de la Salicorne s'appuie sur un état des lieux annuel de la ressource pour définir en présence de tous les acteurs concernés (Préfecture, DDTM, DREAL, OFB, conservatoire du littoral, CPIE, Manche- Nature, cueilleurs, SMEL...) la date d'ouverture et les quantités autorisées à être prélevées. Ces comités se déroulent dans un climat serein et constructif. Manche-Nature et l'APAM ont proposé de s'inspirer de ce concept pour gérer la ressource en palourdes et en coques avec les pêcheurs à pied professionnels.



NATURA 2000 : UN MOYEN DE FAIRE ENTENDRE NOTRE VOIX

Notre association bénéficie d'une habilitation et d'un agrément pour la protection de l'environnement. À ce titre, Manche-Nature participe au COPIL de Natura 2000 et à certaines commissions de travail.

Natura 2000 développe des « *objectifs de développement durable permettant d'assurer la conservation et, s'il y a lieu, la restauration des habitats naturels et des espèces qui justifient la désignation du site tout en tenant compte des activités économiques, sociales, culturelles et de défense qui s'y exercent. Il définit ensuite les **mesures de gestion** (contrats, chartes, mesures agro-environnementales et climatiques...) qui permettent d'atteindre ces objectifs.* »

Néanmoins, il est indispensable d'être sur le terrain et de réagir si possible avec nos partenaires pour contrecarrer le lobbying de certains groupes professionnels qui visent à promouvoir une approche purement économique au détriment de la biodiversité. Notre démarche est essentielle dans le contexte actuel. En effet, c'est le moment où la **Stratégie nationale pour la mer et le littoral** fait l'objet d'une révision pour la période 2024-2030. C'est un moment crucial puisque les zones de protection fortes vont être définies.

Manche-Nature a créé un groupe de travail pour argumenter et faire classer en zone de protection forte l'aire marine déjà protégée par l'UNESCO dans le golfe normano-breton autour des îles Chausey. Rappelons que la « Stratégie nationale biodiversité 2030 » vise à protéger 30 % du territoire national, terrestre et marin, **dont 10% en protection forte**.

Dans ce contexte, nous avons participé au débat public, « La mer en débat », organisé du 20 novembre 2023 au 26 avril 2024 sans toutefois avoir pu finaliser un cahier d'acteur avec nos partenaires (CREPAN, FNE – Normandie).

Nous avons, également, soutenu le projet visant à inscrire les massifs d'hermelles en zones de protection forte.



QUELLE STRATÉGIE POUR ASSOIR NOTRE EFFICACITÉ ?

Le service juridique

L'action juridique permet à Manche-Nature d'affirmer son efficacité. Avec l'appui du réseau juridique de France – Nature Environnement et notamment de FNE – Normandie, le bureau a eu le plaisir de recruter Oriane. Titulaire d'un master 2 de droit, elle a fait ses premières armes à FNE PACA.

Le bénévolat

Manche – Nature fédère des adhérents d'horizons divers aux compétences variées.

Ils sont nombreux à s'investir sur les 3 axes de notre projet : recherches naturalistes, éducation populaire et action juridique.

Nous comptabilisons aujourd'hui au moins l'équivalent de 3 ETP (Équivalent Temps Plein) de bénévolat.

Pour améliorer l'engagement des adhérents et mieux connaître les nouveaux, nous avons fait évoluer notre démarche. Tout d'abord, nous avons prévu lors de nos animations, un temps convivial pour échanger. L'adhésion ou la ré-adhésion offre, souvent, l'occasion de mieux se connaître. Il s'agit, aussi, de proposer à nos membres la possibilité d'apporter à Manche-Nature des savoirs et savoir-faire pour valoriser et protéger notre patrimoine naturel.

Cette démarche a permis à de nouveaux adhérents de rejoindre le bureau élargi et apporter un nouveau souffle.

PARTICIPER À PLUS DE MANIFESTATIONS

En 2024, notre association a tenu des stands aux manifestations suivantes :



« Faites de la Nature » à Granville

Organisée dans le quartier le plus populaire de Granville, cette manifestation permet de rencontrer des habitants qui ne participent pas toujours aux rencontres que nous programmons.



Fête des mobilités douces à Regnéville le 1er mai

Manche-Nature apporte le volet « découverte naturaliste ».



Festival « Si la mer monte... La montée des eaux du Cotentin au littoral breton »

Cette année, Manche-Nature a présenté les enjeux liés au recul du trait de côte dans le cadre du festival « **Si la mer monte... La montée des eaux du Cotentin au littoral breton** » qui s'est déroulé les 17,18 et 19 mai 2024 à l'île Tudy en Bretagne.



Pluies de juillet

Les fêtes et les rassemblements nous offrent la possibilité de communiquer sur nos actions. Le festival des Pluies de juillet en est le point d'orgue dans notre département. Ces lieux festifs permettent des échanges et parfois d'initier de nouveaux partenariats

Ces manifestations ont été l'occasion de rencontrer et d'échanger avec plusieurs centaines de personnes.

LES MÉDIAS (PRESSE, RADIO, TÉLÉVISION)

Des articles paraissent régulièrement dans la presse. À noter que la Manche-Libre ne nomme jamais « Manche-Nature », elle cite « une association de protection de l'environnement » en lieu et place...

L'ÉCHO

Destiné à tous les membres de l'association, ce « bulletin de liaison » permet de :

- Prendre connaissance des décisions de bureau,
- Suivre les questions environnementales portées par Manche Nature
- Découvrir les documents financiers, le rapport moral et le rapport d'activité en amont de l'AG

L'ARGIOPE ET LES DOSSIERS NATURALISTES

Depuis plus de trente ans, des naturalistes mènent des recherches dans le cadre de Manche Nature. Leurs travaux font l'objet de publications régulières dans la revue « ARGIOPE » et dans onze dossiers à thème.

Depuis fin 2022, la revue « **ARGIOPE** » a fait peau neuve. Au cours de l'année écoulée, les numéros « nouvelle formule » ont été publiés.

Des photos, une mise page et un format revisités, des notes très libres de passionnés d'environnement donnent une nouvelle couleur à notre revue naturaliste. Néanmoins, le décès d'Alain Livory, qui en était le rédacteur, nous conduit à trouver de nouvelles pistes pour poursuivre. Des propositions sont d'ores et déjà à l'étude.

N'hésitez pas à vous abonner pour passer un bon moment de nature.

Le dossier consacré aux oiseaux du havre de Regnéville a connu un vif succès.



Renforcer le volet Education populaire, la sensibilisation et la formation

POURSUIVRE ET DÉVELOPPER LES ACTIONS DE SENSIBILISATION ET DE FORMATION QUE NOUS MENONS DÉJÀ

LE FESTIVAL « ALIMENTERRE » DU 11 NOVEMBRE

Depuis quatre ans, les associations « Manche-Nature », « Sel'In » et « Agissons pour le climat » coorganisent une journée dans le cadre festival AlimenTerre.

Le festival AlimenTerre un évènement incontournable sur l'agriculture et l'alimentation dans le monde. À travers une sélection de films, il pointe du doigt les incohérences du système alimentaire mondialisé et fait découvrir aux citoyens les alternatives contribuant à des systèmes alimentaires durables et solidaires permettant l'accès de tous à une alimentation durable.



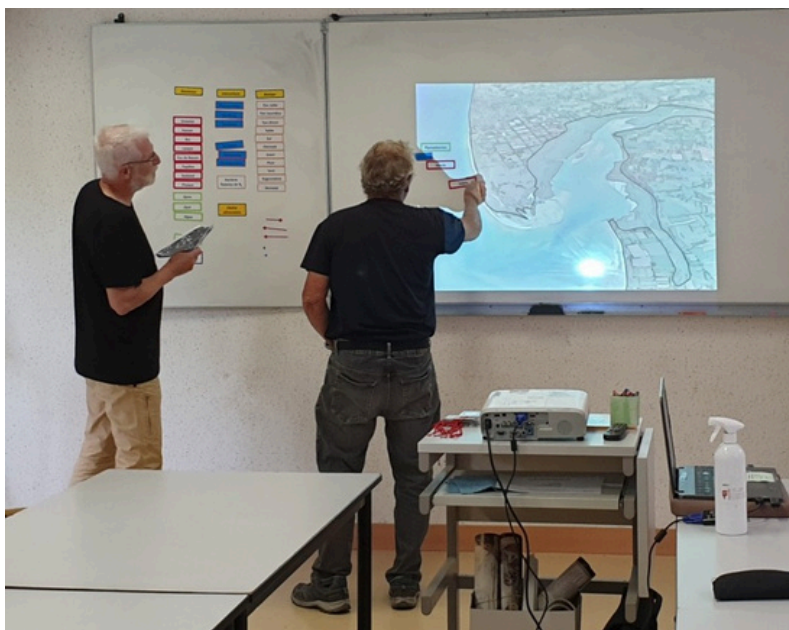
L'après-midi du 11 novembre 2024 a commencé par le traditionnel troc-plantes qui a permis des échanges et des dons. Elle s'est prolongée par la projection du documentaire intitulé « **La théorie du boxeur** » ou **l'agriculture face au défi climatique** :

« Les excès du climat frappent de plus en plus durement le monde agricole. En 2022, la sécheresse crée un véritable électrochoc dans la vallée de la Drôme. Nathanaël Coste, géographe de formation, enquête chez des agriculteurs bio et conventionnels pour qui le temps de l'adaptation a déjà commencé. Sur le terrain, les approches diffèrent, qu'elles reposent sur les technologies, les stockages d'eau, la gestion des sols ou l'agroécologie. Alors que la moitié des fermes va changer de main d'ici dix ans, le film questionne agriculteurs et chercheurs sans a priori pour repenser notre façon de produire et construire la résilience alimentaire d'un territoire. »

Frédéric MALVAUD, ornithologue de la LPO (la Ligue pour la Protection des Oiseaux), a animé les débats.

Les participants ont souligné que les problématiques rencontrées dans la Drôme présentent beaucoup de points communs avec nos préoccupations.

Le festival AlimenTerre attire un public nombreux, hétérogène et ouvert à la cause environnementale.



FORMATION DES SALARIÉS ET DES BÉNÉVOLES

FNE (France Nature Environnement), la Ligue de l'Enseignement, mais aussi l'AFAC Agroforesterie permettent aux salariés et aux bénévoles d'acquérir des connaissances et des compétences nouvelles.

Un travail est en cours pour soutenir les bénévoles de Manche-Nature dans leurs nombreuses actions et pour encourager des adhérents à apporter un peu de temps à la vie associative de Manche-Nature.

Manche-Nature a besoin d'étendre son cercle de réflexion à un nombre plus important de bénévoles.

Renforcer les partenariats

AVEC LE MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Les enjeux environnementaux ont conduit le Parquet de Coutances à expérimenter la mise en place d'un point d'accès pour la protection de l'environnement à la Maison de la Justice et du Droit (MJD) à Saint-Lô.

Dans ce cadre, la juriste de Manche-Nature est censée assurer des consultations pour « donner aux citoyens un large accès aux différentes formes de justice environnementale ». Dans la réalité, les habitants contactent directement l'association, lorsqu'ils rencontrent un problème lié à l'environnement.

Par ailleurs, en décembre 2022, **le Parquet de Coutances a signé avec Manche-Nature et l'OFB une convention pour la réalisation de stages de citoyenneté.** Ces stages de sensibilisation à la protection de l'environnement constituent une alternative aux poursuites concernant des infractions mineures.

Ces sessions permettent aux participants de découvrir et de comprendre les enjeux environnementaux de leurs actes. **Il s'agit de les inciter à devenir, à leur tour, des ambassadeurs de prévention.** Cette démarche a intéressé d'autres parquets et d'autres associations de protection de la nature qui ont envoyé des observateur.ice.s à nos stages.

En 2024, Manche-Nature a organisé quatre stages.

AVEC LE MOUVEMENT ASSOCIATIF STRUCTURÉ SUR LE PLAN DÉPARTEMENTAL, RÉGIONAL, INTER-RÉGIONAL ET NATIONAL

Sur le plan départemental, Manche-Nature adhère à l'Association des Acteurs du Patrimoine de la Manche (AAPM), qui met en réseau les acteurs du patrimoine (bâti et naturel) de la Manche publics et privés qui souhaitent partager leur passion du patrimoine, relaye les informations et met en place des actions en faveur du patrimoine. Manche-Nature adhère à la ligue de l'Enseignement. Cette collaboration nous permet d'améliorer la gestion de la vie associative.

Sur le plan régional, Manche-Nature adhère à :

L'AFAC *Agroforesterie*, cette association vise à promouvoir, accompagner et mettre en œuvre des politiques globales de développement de l'arbre hors forêt sur tous les territoires. Elle deviendra « Réseau haies France » en 2025.

FNE – Normandie et au CREPAN (Comité Régional d'Étude pour la Protection et l'Aménagement de la Nature en Normandie). Ce partenariat permet de développer des projets communs tout en gardant notre autonomie.

En 2024, ces projets ont concerné la protection du bocage, la protection des espèces protégées, le littoral.

« Horizons solidaires » qui coordonne sur le plan régional le festival AlimenTerre.

Sur le plan interrégional, Manche-Nature adhère à :

«Eau et rivières de Bretagne » qui défend et protège la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

Nous nous inscrivons, ainsi, sur le plan régional et inter-régional dans un réseau associatif qui conjugue de manière harmonieuse les objectifs environnementaux, sociaux et économiques.

RENFORCER LE RÉSEAU DES ASSOCIATIONS LOCALES

Manche- Nature aide des collectifs à se mettre en place pour mener des actions. Certains se constituent en associations qui adhèrent, généralement, à Manche- Nature.

Manche- Nature continue à mettre en synergie les dynamiques en faveur de la préservation de la biodiversité. C'est le cas pour la protection du bocage, des écosystèmes littoraux. **La lutte contre le projet d'une 2 fois 2 voies sur l'axe routier Granville – Avranches** réunit, aujourd'hui 10 associations. Enfin, depuis deux ans, les enjeux liés aux déchets deviennent de plus en plus prégnants. Là, aussi, les partenariats avec les acteurs locaux sont essentiels.

CONCLUSION

En 2024, malgré un contexte qui pousse au pessimisme, Manche-Nature a poursuivi le travail engagé les années précédentes. Ainsi, elle a développé le volet « Éducation populaire » de son projet d'action non seulement pour former des citoyens respectueux du milieu naturel dans lequel ils vivent, mais aussi pour éviter de judiciaireiser. Ce qui a été d'autant plus opportun que la juriste de l'association était absente.

L'action juridique n'a pas disparu, pour autant, du viseur. Le bureau de Manche-Nature remercie FNE – Normandie qui a apporté son soutien pour suivre les affaires en cours et initier les contentieux essentiels.

Les succès, Manche-Nature les doit à la mobilisation de ses membres, qui interviennent, non seulement, dans les actions en apportant des compétences spécifiques, mais qui soutiennent, aussi, financièrement l'association.

Manche-Nature a également renforcé son travail partenarial avec les associations et les collectifs locaux pour mener à bien des luttes communes.

Par ailleurs, elle a poursuivi une collaboration constructive avec les parquets de Coutances, Avranches, Cherbourg pour mieux préserver les droits de l'environnement.

Enfin, notre association s'inscrit, dans des stratégies associatives, régionales et interrégionales, autour de projets concrets qui lui permettent de préserver une complète indépendance.

PETIT GLOSSAIRE

GIEC : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

IPBES : La Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques

PLUI : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

LE BUREAU DE MANCHE-NATURE

Laura TOUVET : Présidente

Alain CABOS : Vice-Président

Patrick GILL : Secrétaire adjoint

Marcel JACQUOT.

Christian ALLAIN : Trésorier adjoint

Laurent TOURY : Secrétaire

Alain MILLIEN : Trésorier.